

ARRETE**La directrice générale du Centre national de gestion,**

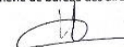
- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** le code général de la fonction publique ;
- Vu** le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article du code général de la fonction publique ;
- Vu** les délibérations des conseils de surveillance du centre hospitalier de Libourne du 15 décembre 2023, du centre hospitalier de Sainte-Foy-la-Grande du 8 décembre 2023, du centre hospitalier de Blaye du 11 décembre 2023, des conseils d'administrations de l'EHPAD de Coutras du 12 décembre 2023 et de l'EHPAD de Castillon-la-Bataille du 12 janvier 2024 ;
- Vu** l'avenant de la convention de direction commune entre les centres hospitaliers de Libourne, de Sainte-Foy-la-Grande, de Blaye et les EHPAD de Coutras et de Castillon-la-Bataille (GIRONDE) en date du 15 janvier 2024 ;
- Vu** l'arrêté du 9 mai 2022 nommant Monsieur Christian SOUBIE, directeur d'hôpital, en qualité de directeur des centres hospitaliers de Libourne et de Sainte-Foy-la-Grande, de Blaye et de l'EHPAD de Coutras (GIRONDE) ;
- Vu** le courrier du 30 janvier 2024 par lequel l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine émet un avis favorable à la nomination de Monsieur Christian SOUBIE comme directeur de cette direction commune,

ARRETE :

- Article 1 :** A compter du 1^{er} mars 2024, Monsieur Christian SOUBIE, directeur d'hôpital, de directeur des centres hospitaliers de Libourne et de Sainte-Foy-la-Grande, de Blaye et de l'EHPAD de Coutras (GIRONDE) est également nommé dans le cadre de la convention de direction commune susvisée, directeur de l'EHPAD de Castillon-la-Bataille (GIRONDE).
- Article 2 :** La présente décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification soit en déposant un recours gracieux devant l'administration auteure de la décision soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Paris, le 15 février 2024

Pour la directrice générale et par délégation
La cheffe de bureau des directeurs



Véronique VACEK